



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>ème</sup> séance du mardi 9 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/45 de la Municipalité, du 21 septembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'autoriser la Municipalité à octroyer à la Fondation EMS Le Marronnier un droit distinct et permanent de superficie aux conditions énoncées dans le présent préavis.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi neuf octobre deux mil dix-huit.

Le président :



Le secrétaire :